



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2004/51/Corr.1
8 décembre 2004

FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

PROPOSITION DE PROJET DE COMPLÉMENT 10
A LA SERIE 02 D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT No 48

(Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse)

Rectificatif

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié à sa vingt-huitième session, suite à la recommandation formulée par le WP.29 à sa cent trente-quatrième session (TRANS/WP.29/1037, par. 56 et 82).

* * *

Paragraphe 5.10.1., modifier les mots feu-position rouge pour lire feu-position latéral rouge.
